

**SÉANCE DU 27 JUN 2024**

L' an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 13 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 29 présents à la séance,

**PRESENTS :**

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Emilie BOZIO-MADE donne procuration à Mme Nadia IDORANE, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Philippe HAZARD, M. Jean DUPLEX donne procuration à Mme Catherine CANDELIER

**ETAIENT EXCUSES :**

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville  
54, Grande Rue  
BP 76  
92311 Sèvres Cedex  
☎ 01 41 14 10 10  
☎ 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

04 JUL. 2024  
1/2

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20240627-2024-050-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2024  
Date de réception préfecture : 03/07/2024

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 27 juin 2024**  
**DÉLIBÉRATION : Médiateur municipal - Rapport d'activité au titre de l'année 2023**

**N°2024/050**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu sa délibération n°1996/02 du 9 février 1996 portant création d'une fonction de Médiateur municipal, modifiée par l'article 1 de la délibération n°2001/68 du 17 mai 2001,

Vu sa délibération n°2023/079 du 30 novembre 2023 désignant Monsieur Jean-François HAVRENG, aux fonctions de Médiateur municipal pour une période de deux ans,

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-François HAVRENG pour son activité au titre de l'année 2023,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1.**

Il est pris acte du rapport d'activité établi par Monsieur Jean-François HAVRENG, Médiateur municipal au titre de l'année 2023.

**ARTICLE 2.**

Ce rapport est publié au recueil des actes administratifs de la Commune.



*POUR EXTRAIT CONFORME.*

*Le Maire,*

*Grégoire de LA RONCIÈRE.*



*Le Secrétaire de séance,*

*Arthur BEAUREPAIRE*

Accusé de réception en préfecture :  
Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture :